

# Création d'un carrefour giratoire au croisement de la RM 6202 et du chemin du Roguez à Colomars et Castagniers

- Métropole Nice Côte d'Azur -

## Annexes au Cerfa n°14734\*02 « Examen au cas par cas »

### Sommaire :

- **Annexe I** : Plan de situation général – échelle 1/25 000<sup>e</sup>
- **Annexe II** : Photographies de la zone d'implantation
  - \* photographies lointaines
  - \* photographies rapprochées
- **Annexe III** : Plan des travaux – échelle 1/200<sup>e</sup>
- **Annexe IV** : Plan des abords – échelle 1/2 500<sup>e</sup>
- **Annexe V** : Extraits du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique avec étude d'impact – Mediaterrre Conseil - 2004
- **Annexe VI** : Evaluation des incidences Natura 2000 sur la ZPS « Basse Vallée du Var » réalisée dans le cadre du projet de minicentrale hydroélectrique sur le site du Roguez – Naturalia - 11 octobre 2010

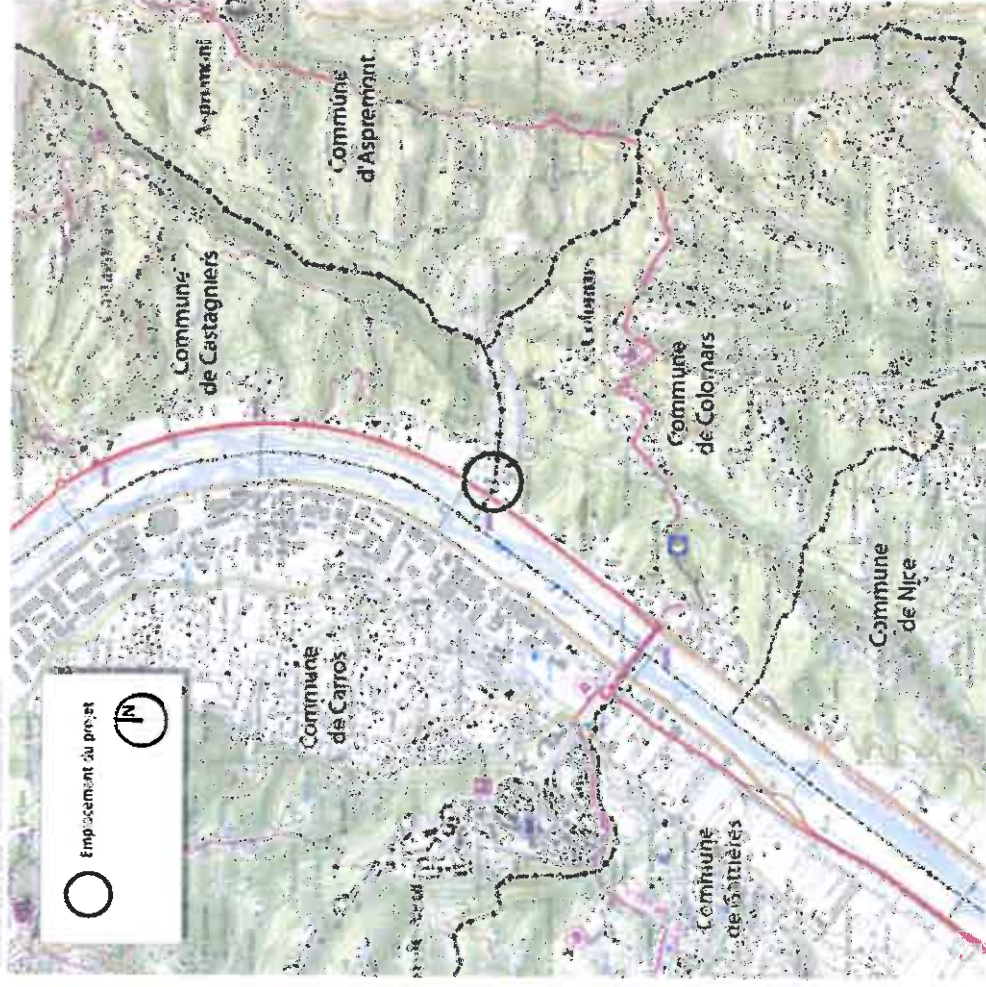
## Annexe I

### Plan de situation

Cerfa n°14734\*02 « Examen au cas par cas »

Création d'un carrefour giratoire au croisement de la RM G202 et du chemin du Roguez à Colomars et Castagniers

### PLAN DE SITUATION





## Annexe II

### Photographies de la zone d'implantation

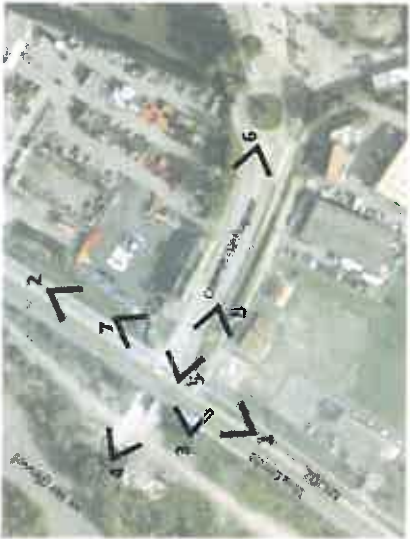
- Photographies lointaines
- Photographies rapprochées

Cerfa n°14734\*02 « Examen au cas par cas »

Création d'un carrefour giratoire au croisement de la RM 6202 et du chemin du Roguez à Colomars et Castagniers

**PHOTOGRAPHIES DU SITE**

02 - 10 - 2018



## **Annexe III**

### **Plan des travaux**

**Cerfa n°14734\*02 « Examen au cas par cas »**

**Création d'un carrefour giratoire au croisement de la RM 6202 et du chemin du Roguez à Colomars et Castagniers**

**Mairie de Colombiers**  
 Mairie de Castagnères  
 Projet de Génie Civil

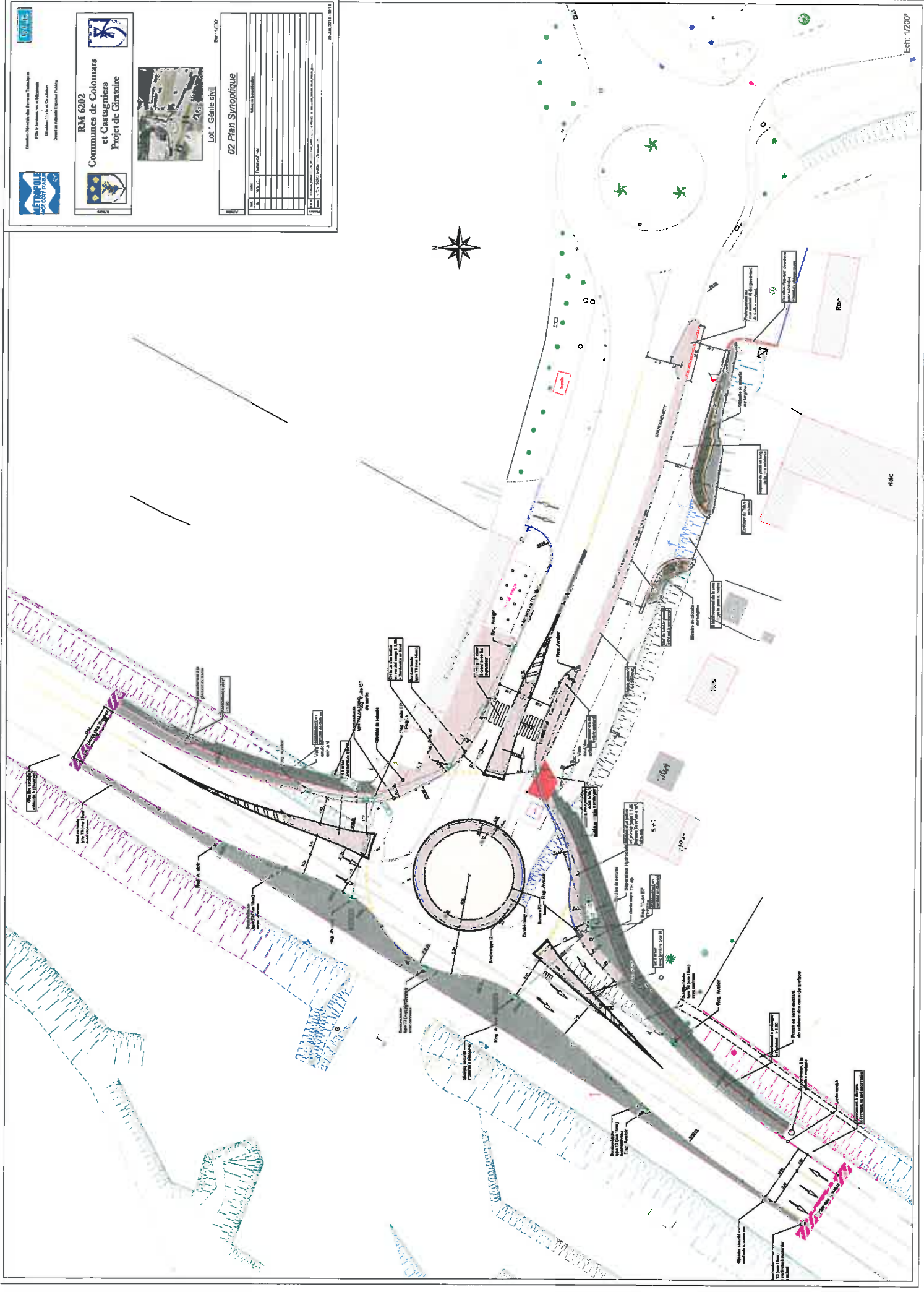
**RM 6202**  
 Communes de Colombiers et Castagnères  
 Projet de Génie Civil

**Lot 1 Génie civil**

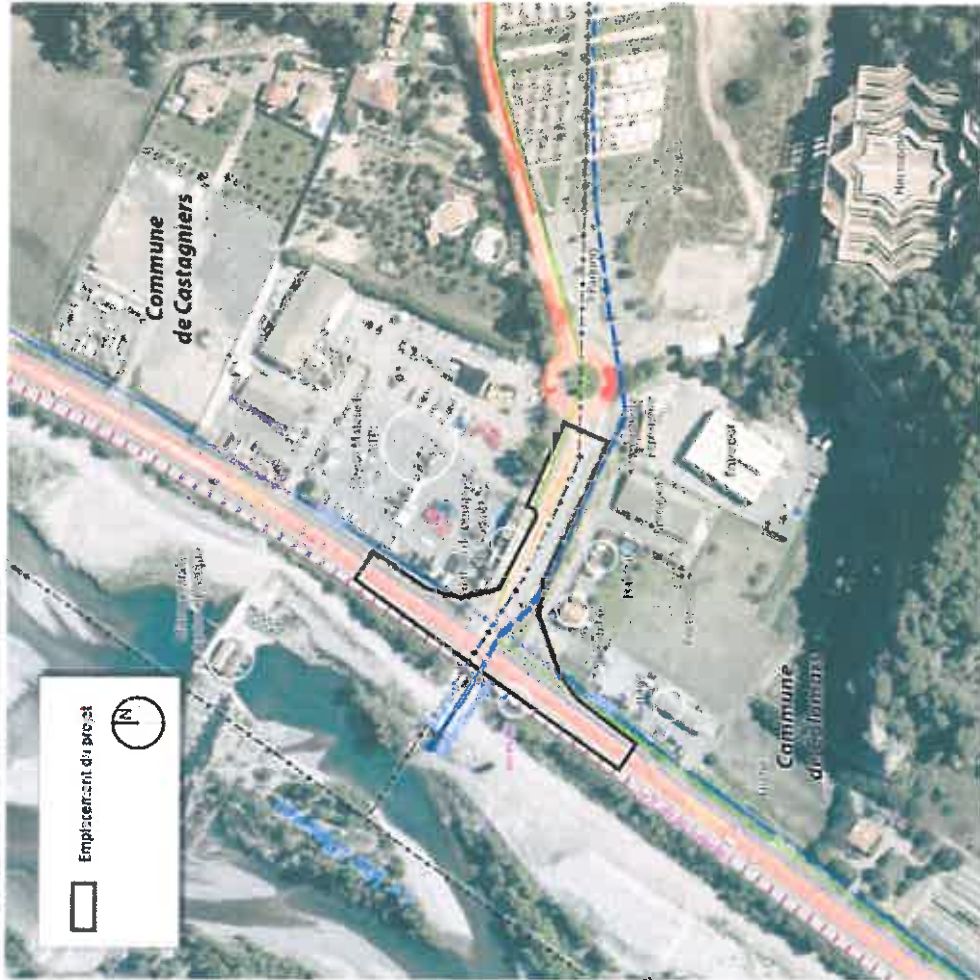
### 02 Plan Synoptique

N°	Département	Commune	Superficie (m²)	Propriétaire	Statut

Échelle: 1/2000



**PLAN DES ABORDS DU PROJET**



**Annexe IV**

**Plan des abords du projet**

Cerfa n°14734\*02 « Examen au cas par cas »

Création d'un carrefour giratoire au croisement de la RM 6202 et du chemin du Roguez à Colomars et Castagniers

## **Annexe V**

### **Extraits du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique avec étude d'impact**

Cerfa n°14734\*02 « Examen au cas par cas »

Création d'un carrefour giratoire au croisement de la RM 6202 et du chemin du  
Roguez à Colomars et Castagniers



**2.3.2.3 Site P8 : la Nécropole**

➤ **La végétation**

Le site s'implante sur des zones avec végétation banale de friches. L'emplacement prévu pour le giratoire est quasi entièrement asphalté.



Photo 8 : friches en bordure sud du site  
Axe de prise de vue : N – S



Photo 9 : partie nord du site  
Axe de prise de vue : S – N

➤ **L'avifaune**

Le site d'étude s'implante dans un contexte déjà aménagé, où le fleuve Var constitue le principal intérêt écologique. En particulier, un seuil important constitue un petit plan d'eau (bordé de roselières) attractif pour l'avifaune : zone d'alimentation et de repos en période migratoire et/ou en période de reproduction. Parmi les espèces d'intérêt communautaire les plus potentielles sur ce type d'habitat, citons l'Aigrette garzette, le Crabier chevelu, le Busard des roseaux, le Balbuzard pêcheur, la Mouette mélanocéphale, le Goéland railleur, plusieurs espèces de sternes, le Martin-pêcheur d'Europe ou encore la Lusciniole à moustaches.

Le site P8 ne présente aucun intérêt écologique d'un point de vue floristique.

Malgré la présence d'habitats potentiellement intéressants pour plusieurs espèces d'oiseaux, le projet est suffisamment localisé pour ne présenter aucune perturbation significative (directe ou indirecte) sur la conservation de l'avifaune

*Remarque : Le vallon du Donaréo, en amont du site en direction de l'ouest, fait partie de la ZNIEFF 0619200 et du réseau Natura 2000 : Vallons obscurs des collines niçoises.*

**2.3.2.4 Site P9 : raccordement avec la RD 614**

➤ **La végétation**

Le site est composé d'une plantation très compacte à pin pignon au sud-est, d'une plantation de cyprès accolée à un verger et de friches enherbées.

Le talus en amont du croisement actuel est largement herbeux avec la présence de ronces (*Rubus ulmifolius*), de chiendent (*Agropyrum repens*) et de robiniers (*Robinia pseudacacia*).

La partie plane de la plaine alluviale, formant le site d'implantation, est une prairie de fauche à l'aval et une pépinière en semi-abandon (photo 10) : palmiers (*Chamaerops humilis*), lauriers-cerise, oliviers, envahis par les espèces de friche.



Photo 10 : Prairie et pépinière en pied de colline  
Axe de prise de vue : SW - NE

A l'est de la prairie persiste une ancienne pépinière de cyprès et de pins parasols. En semi-abandon, les arbres sont trop serrés et déperissant au centre, elle ne présente aucune espèce en sous bois et aucun intérêt.



Photo 11 : pépinière à l'abandon  
Axe de prise de vue : N – S

### 3.2.2.3 Site P8 : la Nécropole

Le site se trouve en limite des communes de Colomars et de Castagniers. Les terrains concernés sur la commune de Colomars (partie sud du site) sont classés en zone UZ (commerces, artisanat, industrie, entrepôts, installations classées, stationnement).

Un emplacement réservé C17, au profit de la commune est destiné à la création d'une voie et à des aménagements hydrauliques quartier de la Manda (emprise 10 mètres) borde la RN 202 côté plaine.

Les terrains bordant la RN 202 sur la commune de Castagniers (partie nord du site) sont classés en zone NC (zone agricole protégée).

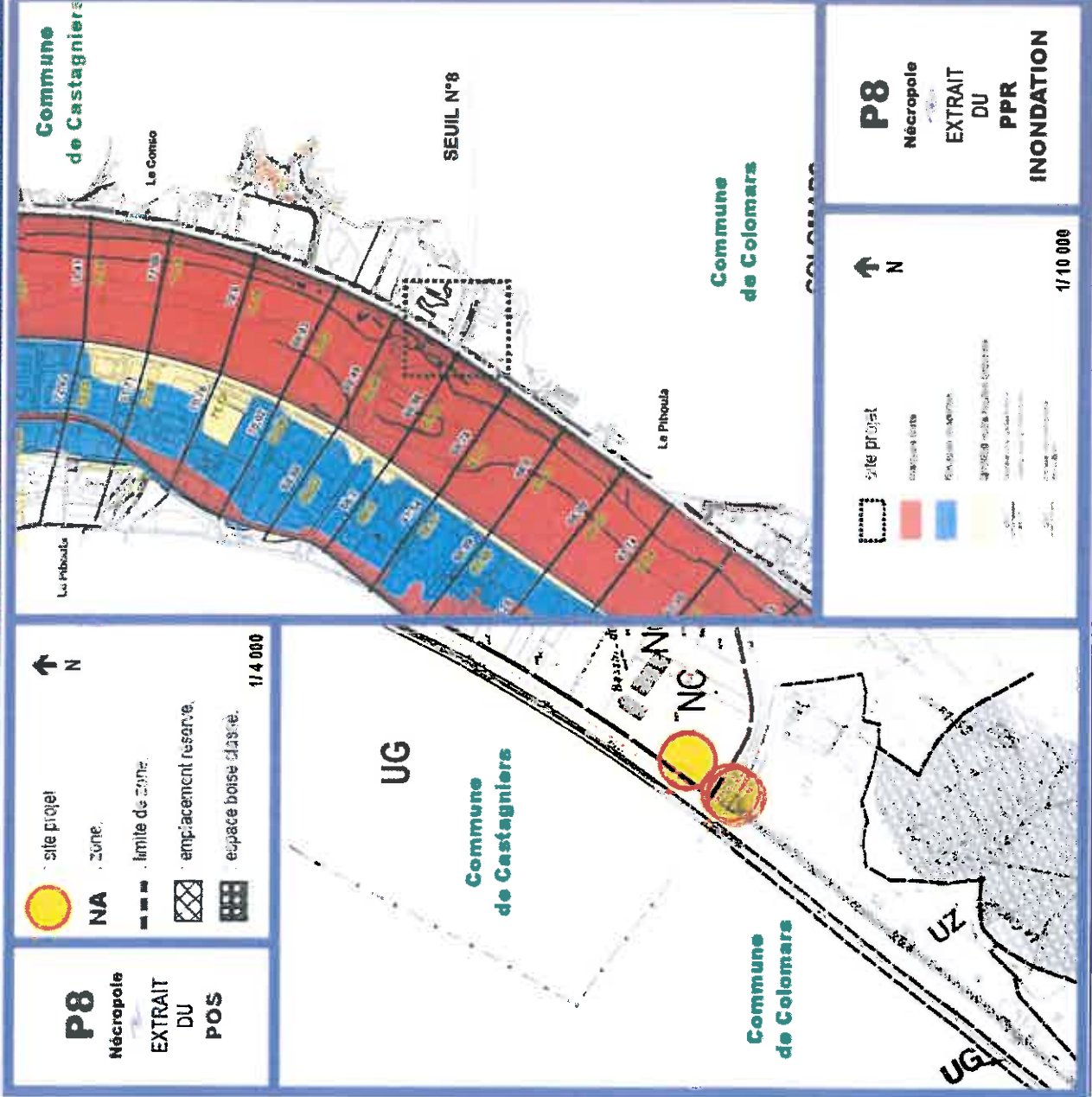
Le site comprend l'actuelle voie d'accès au crématorium, une station de pompage, un terrain artificialisé (dépendance d'une entreprise en activité) vers le nord, et une voie piétonne souterraine rejoignant le Var.

Les communes concernées sont Colomars et Castagniers.

Il s'agit de terrains ne présentant pas de vocation agricole mais ayant un usage soit d'habitat, soit professionnel (entreprises) soit de voirie.

On recense plusieurs constructions côté sud de la voie menant à la Nécropole. Une construction à usage d'habitation ainsi que son garage, un cabanon et plusieurs entrepôts d'entreprises diverses sont implantés.

Le côté nord de la voie est occupé par des entreprises (stockage de matériaux BTP) et par la station de pompage.





### 3.4.2.3 Site P8 : la Nécropole

Les niveaux sonores calculés sur les 5 constructions concernées par l'aire d'étude donnent les résultats suivants :

- 4 se trouvent en dessous de 60 dBA
- 1 se trouve au-dessus de 70 dBA

De ce fait une seule construction subit actuellement des niveaux sonores supérieurs à 65 dBA et se situe donc en « zone d'ambiance sonore préexistante non modérée ».

### 3.4.2.4 Site P9 : raccordement avec la RD614

Les niveaux sonores calculés sur les 20 constructions concernées par l'aire d'étude donnent les résultats suivants

- 10 se trouvent en dessous de 60 dBA
- 5 se trouvent entre 60 et 65 dBA
- 2 se trouvent entre 65 et 70 dBA
- 3 se trouvent au-dessus de 70 dBA

De ce fait, seules 5 constructions subissent actuellement des niveaux sonores supérieurs à 65 dBA et se situent donc en « zone d'ambiance sonore préexistante non modérée » au sens de la circulaire du 12 décembre 1997.

### 3.4.2.5 Site P10 : Saint-Blaise

Les niveaux sonores ainsi calculés sur les 4 constructions concernées par l'aire d'étude donnent les résultats suivants :

- 1 se trouvent en dessous de 60 dBA
- 2 se trouvent entre 65 et 70 dBA
- 1 se trouve au-dessus de 70 dBA

De ce fait, 3 constructions subissent actuellement des niveaux sonores supérieurs à 65 dBA et se situent donc en « zone d'ambiance sonore préexistante non modérée » au sens de la circulaire du 12 décembre 1997.

### 3.4.2.6 Site P11 : Saint-Martin-du-Var

Un point fixe et une mesure mobile ont été réalisés sur le secteur.

L'exploitation du point fixe montre que les niveaux sonores sur la période diurne sont supérieurs à 65 dBA et sont inférieurs à 60 dBA pour la période nocturne. La construction où a été effectuée cette mesure se trouve dans une zone d'ambiance sonore préexistante non modérée.

L'écart entre les niveaux sonores diurnes et nocturnes a d'autre part été mesuré à 12,1 dBA sur cette zone.

Les niveaux sonores ainsi calculés sur les 28 constructions concernées par l'aire d'étude donnent les résultats suivants :

- 9 se trouvent en dessous de 60 dBA
- 11 se trouvent entre 60 et 65 dBA
- 6 se trouvent entre 65 et 70 dBA
- 2 se trouvent au-dessus de 70 dBA

De ce fait, 8 constructions subissent actuellement des niveaux sonores supérieurs à 65 dBA et se situent donc en « zone d'ambiance sonore préexistante non modérée ».

### 3.4.2.7 Site P12 : pont Charles-Albert

Les niveaux sonores calculés sur les 25 constructions concernées par l'aire d'étude donnent les résultats suivants :

- 4 se trouvent en dessous de 60 dBA
- 7 se trouvent entre 60 et 65 dBA
- 8 se trouvent entre 65 et 70 dBA
- 6 se trouvent au-dessus de 70 dBA

De ce fait, 14 constructions subissent actuellement des niveaux sonores supérieurs à 65 dBA et se situent donc en « zone d'ambiance sonore préexistante non modérée » au sens de la circulaire du 12 décembre 1997.

### 3.4.2.8 Conclusion sur le niveau acoustique du secteur d'étude

Malgré la différence de trafic importante entre la portion de la RN 202 située au sud de La Manda (environ 41 000 véhicules/jour en MJA 2001) et celle située au nord (environ 19 000 véhicules/j en MJA 2001), les ambiances sonores actuelles sont sensiblement identiques en façade des constructions existantes. La vitesse pratiquée au sud de La Manda est inférieure à celle pratiquée au nord par les automobilistes.

Ainsi, le premier rideau de constructions, sur une largeur de 50 m environ, subit des niveaux sonores importants supérieurs à 70 dBA.

Au-delà de cette distance, les niveaux sonores décroissent assez rapidement du fait de la nature absorbante des sols et de la situation en contre bas de certaines constructions. On estime à environ 40 % la part de constructions subissant des niveaux sonores supérieurs à 65 dBA ; plus de la moitié des constructions subit donc des niveaux sonores inférieurs à 65 dBA (critère « d'ambiance sonore modérée »).

#### 4.4 Analyse sitologique de la zone d'étude

L'analyse visuelle du territoire a été davantage poussée pour les secteurs directement concernés par les zones d'étude. Cette analyse vient compléter l'étude paysagère effectuée lors de l'étude d'avant projet sommaire.

Afin de déterminer les caractéristiques sitologiques du lieu, plusieurs paramètres ont été analysés à partir de constatations « objectives » et de sentiments plus « intuitifs ».

Cinq paramètres ont ainsi été examinés successivement :

- l'ambiance sitologique,
- l'ouverture visuelle,
- l'harmonie visuelle,
- le caractère du lieu,
- la présence d'axes de vue et d'échappées visuelles.

Le tableau de la page suivante permet de préciser les caractéristiques sitologiques perçues au niveau des sites. S'agissant de constatations en grande partie subjectives, elles doivent être prises avec un certain recul, mais permettent cependant d'appréhender le site, afin de déterminer ultérieurement les impacts (positifs ou négatifs) de l'aménagement envisagé.

##### 4.4.1 Site P6 : raccordement avec la RD514

Le paysage du site est essentiellement constitué de terres en friches et délaissées, avec au sud le complexe sportif Club de tennis des Combes.

Les perceptions visuelles vers le grand paysage Massif du Mercantour (1), sur les villages perchés dominant la rive droite du Var et en arrière plan le Baou-de-St-Jeannet.

La vallée est large, mais le fleuve est masqué par un boisement dense de peupliers et saules en bord de rive qui signalent la présence de l'eau sans la révéler.

On aperçoit sur les coteaux bordant la rive gauche des planches encore cultivées (vigne, oliviers).

Le terre plein central est planté d'un alignement de grands platanes s'interrompant aux abords du carrefour existant.

<b>Ambiance sitologique</b>	<b>Point d'observation : emplacement du giratoire</b>
<b>Ouverture visuelle</b>	Végétale Semi-ouverte à cause de l'allée de platanes sur le terre plein central
<b>Harmonie visuelle</b>	Harmonie visuelle avec présence de végétation et d'habitats diffus
<b>Caractère du lieu</b>	Banal
<b>Echappée visuelle</b>	Nord – Sud

##### 4.4.2 Site P7 : raccordement avec la RD414

La perception du grand paysage est dominée par les villages perchés de Gattières et de Carros. Depuis la voie, côté rive gauche, on aperçoit les plateaux autour du village de Castagniers où sont encore cultivés des oliviers.

La vallée est particulièrement large mais le boisement en bord de rive masque la Var.

Classée en zone agricole, la zone d'implantation du futur giratoire présente les caractéristiques des entrées de ville : espaces où dominent panneaux, enseignes, accumulation d'objets et produits sans soucis d'intégration dans le site, terrains en friches et bâtiments abandonnés

<b>Ambiance sitologique</b>	<b>Point d'observation : emplacement du giratoire</b>
<b>Ouverture visuelle</b>	Mixte : végétale et minérale Ouverte
<b>Harmonie visuelle</b>	Aucune harmonie visuelle du fait de la zone abandonnée avec présence de peu de végétation et d'habitats diffus
<b>Caractère du lieu</b>	Banal
<b>Echappée visuelle</b>	Nord – Sud – Ouest

##### 4.4.3 Site P8 : la Nécropole

Le paysage est constitué d'une aire plane le long de la RN202 limité par la colline, au versant abrupt, autrefois front de taille d'une carrière. C'est dans l'excavation de cette carrière qu'a été construite la Nécropole qui n'est visible que dans le sens Nord Sud.

Les vues sur le grand paysage sont dégagées. On aperçoit Carros le Neuf, dominé par le village ancien. Les perceptions visuelles sur le grand paysage sont très ouvertes et l'impression d'étendue à perte de vue tend heureusement à minimiser l'impact des installations et

équipements implantés sans cohérence ni volonté d'insertion dans le site.

Des hangars, locaux techniques, et cultures maraîchères sont implantés le long de la RN202 aux abords du futur giratoire, en contre bas de la voie. Contre le local EDF ont été plantés des Bouleaux, essence très peu répandue sur la côte méditerranéenne.

A l'exception de la Nécropole et du front de taille dans laquelle elle s'inscrit, aucun élément déterminant particulier n'est à mentionner dans le site d'implantation du futur giratoire.

	<b>Point d'observation : emplacement du giratoire</b>
<b>Ambiance sitologique</b>	Minérale
<b>Ouverture visuelle</b>	Ouverte
<b>Harmonie visuelle</b>	Harmonie visuelle avec présence de végétation et d'habitats diffus
<b>Caractère du lieu</b>	Banal
<b>Echappée visuelle</b>	Nord – Sud – Ouest

#### 4.4.4 Site P9 : raccordement avec la RD614

La vallée, très large, est encadrée de collines où s'est développé un habitat pavillonnaire.

Un paysage péri urbain, aux portes du village, au lieu dit les Moulins où se sont implantés une scierie, des restaurants et une école.

Faisant face, on aperçoit l'autre rive du Var dominé par le village de Carros. L'écran d'arbres de haute futaie fait place à des massifs de cannes de Provence.

	<b>Point d'observation : emplacement du giratoire</b>
<b>Ambiance sitologique</b>	Mixte : végétale et minérale
<b>Ouverture visuelle</b>	Ouverte
<b>Harmonie visuelle</b>	Harmonie visuelle (espace végétale avec habitats diffus)
<b>Caractère du lieu</b>	Banal
<b>Echappée visuelle</b>	Nord – Sud – Est – Ouest

#### 4.4.5 Site P10 : Saint-Blaise

La vallée est large et les perceptions visuelles dégagées en raison d'une absence de boisement en bord de rive du var (on aperçoit le bec de l'Estéron).

	<b>Point d'observation : emplacement du giratoire</b>
<b>Ambiance sitologique</b>	Végétale
<b>Ouverture visuelle</b>	Ouverte
<b>Harmonie visuelle</b>	Harmonie visuelle (espace végétale avec habitats diffus)
<b>Caractère du lieu</b>	Banal
<b>Echappée visuelle</b>	Nord – Sud – Est – Ouest

#### 4.4.6 Site P11 : Saint-Martin-du-Var

Le giratoire de Saint Martin du Var est implanté dans un site urbain au sud de la gare ferroviaire. Il desservira la commune, la zone d'activité et le collège.

Le site présente quelques particularités :

- une urbanisation développée et parfois ancienne : la présence de la gare des chemins de fer de Provence est affirmée par quelques symboles de l'activité passée .
- un grand paysage marqué par les reliefs escarpés bordant les vallées de l'Estéron et du Var.

	<b>Point d'observation : emplacement du giratoire</b>
<b>Ambiance sitologique</b>	Minérale
<b>Ouverture visuelle</b>	Semi-ouverte
<b>Harmonie visuelle</b>	Harmonie visuelle (zone urbanisée)
<b>Caractère du lieu</b>	Banal
<b>Echappée visuelle</b>	Nord – Sud – Ouest

#### 4.4.7 Site P12 : le pont Charles-Albert

Le paysage change, les pentes se font escarpées, la végétation plus rare, la vallée se rétrécit. Quelques vestiges d'activités anciennes implantées en pied de colline sont encore visibles (ancienne marbrerie et ancienne cimenterie).

L'élément dominant est le pont Charles Albert franchissant le Var et le changement d'échelle qui

## Annexe VI

### Evaluation des incidences Natura 2000 sur la ZPS « Basse Vallée du Var »

Cerfa n°14734\*02 « Examen au cas par cas »

Création d'un carrefour giratoire au croisement de la RM 6202 et du chemin du  
Roguez à Colomars et Castagniers

2010



# PROJET DE MINICENTRALE HYDROELECTRIQUE

SITE DU ROGUEZ (CANAL DE LA VESUBIE)

Evaluation des incidences Natura 2000  
sur la « ZPS Basse Vallée du Var »





**Rapport remis le :**

---

11 octobre 2010

**Pétitionnaire :**

---

**SOGREAH - GROUPE ARTELIA**  
Direction Régionale Méditerranée  
Le Condorcet - 18, rue Elie Pelas - BP 132  
13322 MARSEILLE Cedex 16 - France  
Tél. : +33 (0) 4 91 17 00 00 ·  
Fax : +33 (0) 4 91 17 00 74 ·\*  
www.arteliagroup.com

**Etude réalisée par :**

---

**NATURALIA ENVIRONNEMENT S.A.R.L.**  
Rue Lawrence Durrell  
Site AGROPARC – BP 41223  
84911 AVIGNON cedex 9  
☎ : 04 90 84 17 95  
[contact@naturalia-environnement.fr](mailto:contact@naturalia-environnement.fr)  
[www.naturalia-environnement.fr](http://www.naturalia-environnement.fr)

**Rédaction et cartographie :** Guy Durand

**Expertise faunistique :** Guy Durand

## SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>2. CONTEXTE GENERAL .....</b>	<b>4</b>
<b>2.1. Contexte du projet .....</b>	<b>4</b>
<b>2.2. Contexte règlementaire.....</b>	<b>4</b>
<b>2.3. Contexte de désignation du site .....</b>	<b>7</b>
<b>3. DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	<b>8</b>
<b>4. ELEMENTS DE METHODOLOGIE .....</b>	<b>10</b>
<b>4.1. Les références bibliographiques.....</b>	<b>10</b>
<b>4.2. Les expertises et investigations de terrain .....</b>	<b>10</b>
4.2.1. La méthodologie.....	10
4.2.2. Définition de l'aire d'étude .....	11
<b>5. PRESENTATION DE LA ZPS .....</b>	<b>12</b>
<b>5.1. Description générale .....</b>	<b>12</b>
<b>5.2. Espèces d'oiseaux dont la conservation justifie la désignation du site ...</b>	<b>14</b>
<b>6. ETAT INITIAL DE LA ZONE SOUMISE A AMENAGEMENT.....</b>	<b>16</b>
<b>6.1. Les habitats d'espèces .....</b>	<b>16</b>
<b>6.2. Les espèces de la ZPS.....</b>	<b>21</b>
<b>7. INCIDENCES DU PROJET SUR LES ESPECES DE LA ZPS .....</b>	<b>25</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>26</b>

## 1. INTRODUCTION

---

La communauté Urbaine Nice Côte d'Azur s'est engagée dans l'étude de faisabilité d'une minicentrale hydroélectrique sur le site du Roguez à Castagniers dans le département des Alpes Maritimes.

Ce projet s'inscrit en bordure immédiate d'un espace d'intérêt communautaire concerné par l'application de la Directive 79-409 CEE du 2 avril 1979 dite Directive Oiseaux » : la Zone de protection Spéciale (ZPS) « Basse Vallée du Var ».

Dès lors, suite à cette désignation et au regard des enjeux de conservation du patrimoine naturel qui sont relevés dans ce site, il convient :

- d'évaluer les incidences du projet sur le site d'intérêt communautaire (ZPS)
- de proposer des mesures d'atténuation et, le cas échéant, des mesures de compensation des incidences ne pouvant être réduites ou supprimées.

## 2. CONTEXTE GENERAL

---

### 2.1. Contexte du projet

Le projet de réalisation d'une minicentrale hydroélectrique s'inscrit en dehors d'un périmètre Natura 2000 mais ses modalités de fonctionnement l'amènent à effectuer des rejets ou des pompages dans le fleuve Var, actuellement classé et protégée au titre de Natura 2000 par :

La **Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR9312025 "Basse Vallée du Var"**, désignée par arrêté ministériel du 25 avril 2006 au titre de la Directive "Oiseaux".

### 2.2. Contexte réglementaire

L'évaluation des incidences du projet a pour objet de vérifier la compatibilité de l'aménagement avec la conservation des habitats naturels et des espèces aviennes d'intérêt communautaire présents dans le périmètre du site concerné par la constitution du réseau Natura 2000. Le contenu de cette évaluation s'appuie sur les textes suivants :

Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages

**Art. 6.3** : Tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site. Compte tenu des conclusions de l'évaluation des incidences sur le site et sous réserve des dispositions du paragraphe 4, les autorités nationales compétentes ne marquent leur accord sur ce plan ou projet qu'après s'être assurées qu'il ne

portera pas atteinte à l'intégrité du site concerné et après avoir pris, le cas échéant, l'avis du public.

**Art. 6.4 :** Si, en dépit de conclusions négatives de l'évaluation des incidences sur le site et en l'absence de solutions alternatives, un plan ou projet doit néanmoins être réalisé pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, l'État membre prend toute mesure compensatoire nécessaire pour assurer que la cohérence globale de Nature 2000 est protégée. L'État membre informe la Commission des mesures compensatoires adoptées.

### **Code de l'Environnement**

(Sous-section 5 : Dispositions relatives à l'évaluation des incidences des programmes et projets soumis à autorisation ou approbation)

#### **Article R414-19**

Les programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements mentionnés à l'article L. 414-4 du présent code font l'objet d'une évaluation de leurs incidences éventuelles au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 qu'ils sont susceptibles d'affecter de façon notable, dans les cas et selon les modalités suivants :

1° S'agissant des programmes ou projets situés à l'intérieur du périmètre d'un site Natura 2000 :

a) S'ils sont soumis à autorisation au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 et donnent lieu à ce titre à l'établissement du document d'incidences prévu au 4° de l'article 2 du décret n° 93-742 du 29 mars 1993 modifié ;

b) S'ils relèvent d'un régime d'autorisation au titre des parcs nationaux, des réserves naturelles ou des sites classés, prévus respectivement par les articles L. 331-3, L. 332-9 et L. 341-10 ;

c) S'ils relèvent d'un autre régime d'autorisation ou d'approbation administrative et doivent faire l'objet d'une étude ou d'une notice d'impact au titre des articles L. 122-1 à L. 122-3 et des articles R. 122-1 à R. 122-16 ;

d) Si, bien que dispensés d'une étude ou d'une notice d'impact par application des articles R. 122-4 à R. 122-9, ils relèvent d'un autre régime d'autorisation ou d'approbation et appartiennent à l'une des catégories figurant sur une liste arrêtée, en association avec le comité de pilotage Natura 2000, par le ou les préfets des départements concernés ou, le cas échéant, par l'autorité militaire compétente. Cette liste est arrêtée pour chaque site ou pour un ensemble de sites, en fonction des exigences écologiques spécifiques aux habitats et aux espèces pour lesquels le ou les sites ont été désignés. Elle distingue les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements des programmes de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements. Pour ces derniers, une évaluation est conduite selon la procédure prévue aux articles L. 122-4 et suivants. Elle est affichée dans chacune des communes concernées et publiée au Recueil des actes administratifs, ainsi que dans un journal diffusé dans le département.

Dans tous les cas, l'évaluation porte également, le cas échéant, sur l'incidence éventuelle du projet sur d'autres sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés de façon notable par ce programme ou projet, compte tenu de la distance, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, de la nature et de l'importance du programme ou du projet, des caractéristiques du ou des sites et de leurs objectifs de conservation.

2° S'agissant des programmes ou projets situés en dehors du périmètre d'un site Natura 2000 : si un programme ou projet, relevant des cas prévus au a) et au c) du 1° ci-dessus, est susceptible d'affecter de façon notable un ou plusieurs sites Natura 2000, compte tenu de la distance, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, de la nature et de

l'importance du programme ou du projet, des caractéristiques du ou des sites et de leurs objectifs de conservation.

#### Article R414-20

Par dérogation à l'article R. 414-19, les travaux, ouvrages ou aménagements prévus par les contrats Natura 2000 sont dispensés de la procédure d'évaluation d'incidences.

#### Article R414-21

I. - Le dossier d'évaluation d'incidences, établi par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage, comprend :

1° Une description du programme ou du projet, accompagnée d'une carte permettant de localiser les travaux, ouvrages ou aménagements envisagés par rapport au site Natura 2000 ou au réseau des sites Natura 2000 retenus pour l'évaluation et, lorsque ces travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, d'un plan de situation détaillé ;

2° Une analyse des effets notables, temporaires ou permanents, que les travaux, ouvrages ou aménagements peuvent avoir, par eux-mêmes ou en combinaison avec d'autres programmes ou projets dont est responsable le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites.

II. - S'il résulte de l'analyse mentionnée au 2° du I que les travaux, ouvrages ou aménagements peuvent avoir des effets notables dommageables, pendant ou après la réalisation du programme ou du projet, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire complète le dossier d'évaluation en indiquant les mesures de nature à supprimer ou réduire ces effets dommageables, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

III. - Lorsque, malgré les mesures prévues au II, le programme ou projet peut avoir des effets notables dommageables sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose en outre :

1° Les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et les éléments qui permettent de justifier la réalisation du programme ou projet dans les conditions prévues aux III ou IV de l'article L. 414-4 ;

2° Les mesures que le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire envisage, en cas de réalisation du programme ou projet, pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues au II ne peuvent supprimer, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

IV. - Le dossier d'évaluation d'incidences des programmes pour lesquels une évaluation est conduite selon la procédure prévue aux articles L. 122-4 et suivants comprend, en outre :

1° Une notice sommaire de présentation des objectifs du plan ou programme, de son contenu et, s'il y a lieu, de son articulation avec d'autres plans et programmes visés à l'article L. 122-4 ou les documents d'urbanisme avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;

2° Un résumé non technique du contenu du programme et du dossier d'évaluation ;

3° Les mesures de suivi envisagées ;

4° Une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

#### Article R414-22

Le document d'incidences et l'étude d'impact ou la notice d'impact mentionnés respectivement aux a et c du 1° de l'article R. 414-19 tiennent lieu du dossier d'évaluation s'ils satisfont aux prescriptions de la présente sous-section.

#### Article R414-23

Le dossier d'évaluation est joint à la demande d'autorisation ou d'approbation du programme ou du projet et, le cas échéant, au dossier soumis à l'enquête publique.

### **2.3. Contexte de désignation du site**

Le cours du Var depuis la confluence avec la Vésubie jusqu'à son embouchure a fait l'objet de la désignation d'une ZICO : PAC 25 « Basse Vallée du Var » en 1991. La désignation en ZPS de ce périmètre en mars 2006 s'inscrit à la suite de la circulaire du 23 novembre 2004 relative à l'achèvement du réseau Natura 2000 et à la relance du processus de désignation de sites. Enfin, la désignation au rang de ZPS de la Basse Vallée du Var constitue la plus importante zone humide littorale protégée de la Côte d'Azur.

### 3. DESCRIPTION DU PROJET

---

**Sources** : Dossier de demande d'autorisation de la mini-centrale hydroélectrique du Roguez. Etude d'impact.

L'eau, prélevée dans la Vésubie à Saint-Jean-la-Rivière, s'écoule dans le canal, soit à découvert, soit enterré jusqu'à l'usine de production d'eau potable de Super Rimiez. L'eau traitée est distribuée ensuite sur une grande partie du territoire communautaire.

Si un incident intervient sur le parcours du canal, la station de pompage du Roguez permet de pomper de l'eau dans le Var et de la remonter jusqu'au canal de la Vésubie. Ce secours permet ainsi de réalimenter la partie aval du canal en réinjectant 1500 l/s. Le principe du projet consiste à installer une turbine en dérivation aux pompes de relevage existantes en utilisant les mêmes ouvrages en sens inverse (conduite acier, tuyau Bonna,...) pour faire transiter une partie de l'eau du canal vers le Var et produire de l'énergie électrique.

#### **Fonctionnement normal**

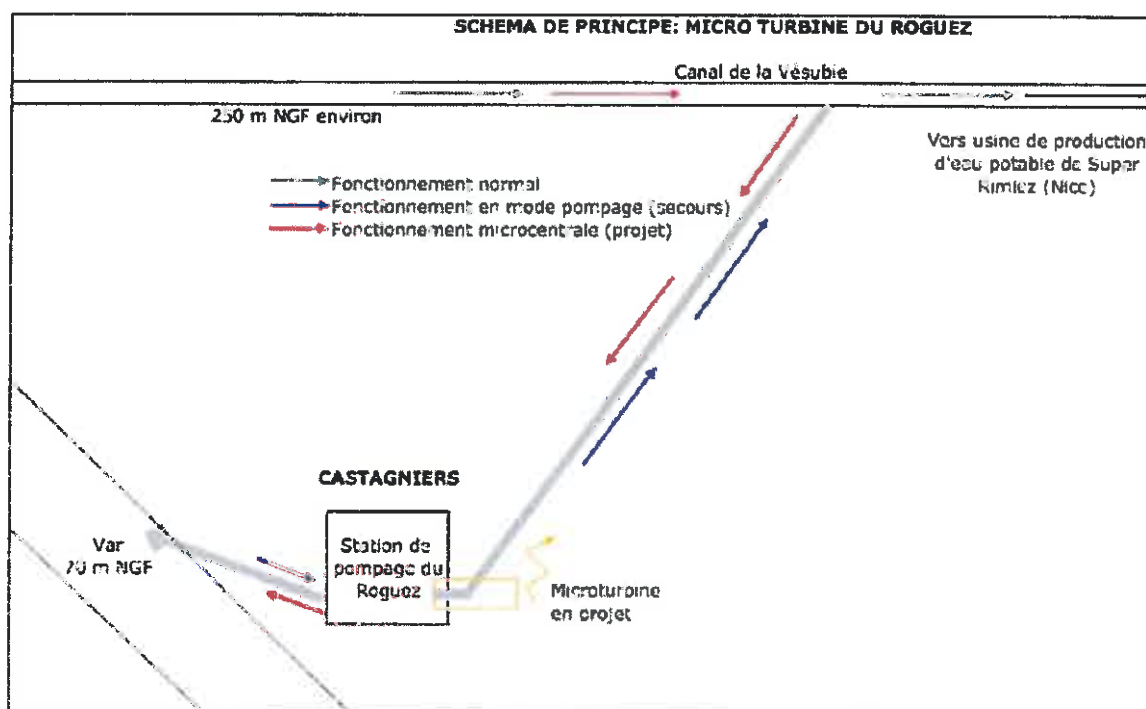
L'eau du canal nécessaire à l'eau potable est dirigée vers Super Rimiez et l'excédent est turbiné à la station du Roguez. Ce sont les fonctionnements simultanés « minicentrale » et « normal » du schéma ci-dessous (flèches rouges + vertes).

#### **Fonctionnement en période d'étiage**

Lorsque le débit est très faible dans la Vésubie et que les besoins en eau potable sont maxima, la turbine sera à l'arrêt. C'est le fonctionnement « normal » du schéma (flèches vertes).

#### **Fonctionnement exceptionnel**

Quand le canal est hors service en amont du Roguez, la turbine est à l'arrêt et la station de pompage en service pour assurer l'alimentation de la ville de Nice. C'est le fonctionnement en « mode pompage » du schéma (flèches bleues).



**Figure 1 – Schéma de fonctionnement de la minicentrale du Roguez (source SOGREAH)**

En ce qui concerne les ouvrages utilisés pour ce projet, il est prévu d'utiliser tous les dispositifs existants et aucun autre ne se sera réalisé, à plus forte raison en rivière.

Il est à noter enfin que le fonctionnement de la centrale, et donc les rejets dans le Var, ne court que sur environ 9 mois de l'année, avec une interruption ou une activité très réduite pendant les mois chauds de l'été.



## 4. ELEMENTS DE METHODOLOGIE

---

### 4.1. Les références bibliographiques

La bibliographie locale, départementale et régionale (atlas régional, revues spécialisées,...) a été consultée et toutes les informations utiles intégrées à la présente étude. Les références principales utilisées sont les suivantes (bibliographie complète en fin de rapport) :

- Lascève *et al.* 2006. Oiseaux remarquables de Provence. Ecologie, statut et conservation (LPO&CEEP).
- Dhermain *et al.* 1995-2004. Feuilletés Naturalistes Provençaux (Collectif d'associations naturalistes provençales).
- Oliosio *et al.* 2008. Nouvel Inventaire des Oiseaux de France. Editions Delachaux et Niestlé. 540 pp.
- LPO-PACA. 2010. Inventaire et cartographie de l'avifaune et caractérisation des habitats d'espèces du site Natura 2000 FR9312025 Basse vallée du Var.

### 4.2. Les expertises et investigations de terrain

#### 4.2.1. La méthodologie

Le diagnostic avifaunistique s'est essentiellement concentré sur les espèces listées dans le Formulaire Standard de Données (FSD) de la ZPS, espèces pour lesquelles la ZPS a été spécifiquement désignée. Chaque espèce du FSD a fait l'objet d'une enquête ciblée concernant l'enjeu de conservation, l'état de conservation et l'évolution des populations qu'elle représente.

Les périodes d'inventaires se sont calquées sur la phénologie d'apparition des espèces du Sud de la France. Pour les espèces nicheuses, les sessions d'inventaires se sont étalées sur les mois de mai et juin 2010, prospections complétées par les données collectées par Naturalia au fil des différentes études menées dans l'aire biogéographique (espèces hivernantes et/ou en halte migratoire).

En raison de la situation de l'aire d'étude sur la rive gauche, à 13 km de l'embouchure du fleuve, la période d'inventaire s'est limitée à la période de reproduction, à raison de deux visites de site.

Pour l'avifaune nicheuse, la méthodologie a reposé essentiellement en un inventaire aussi exhaustif que possible, visant à identifier toutes les espèces communautaires présentes sur le périmètre identifié et dans leur périphérie immédiate. Pour cela, des sorties matinales ont été réalisées, au moment le plus propice de l'activité des oiseaux, quand les indices de reproduction sont les plus manifestes (chants, parades...).

#### 4.2.2. Définition de l'aire d'étude

La surface investiguée pendant les inventaires de terrain couvre la berge et le lit du fleuve sur un linéaire de 100 m de part et d'autre de l'actuelle restitution.

Cette aire d'étude dépasse l'emprise du projet afin de prendre en compte les espèces nicheuses en dehors de cette emprise mais qui fréquente les abords du projet à un moment ou un autre de leur cycle biologique. Le lit et les berges du fleuve Var restent en effet un espace utilisé par l'avifaune nicheuse ainsi que pour les espèces en transit migratoire.

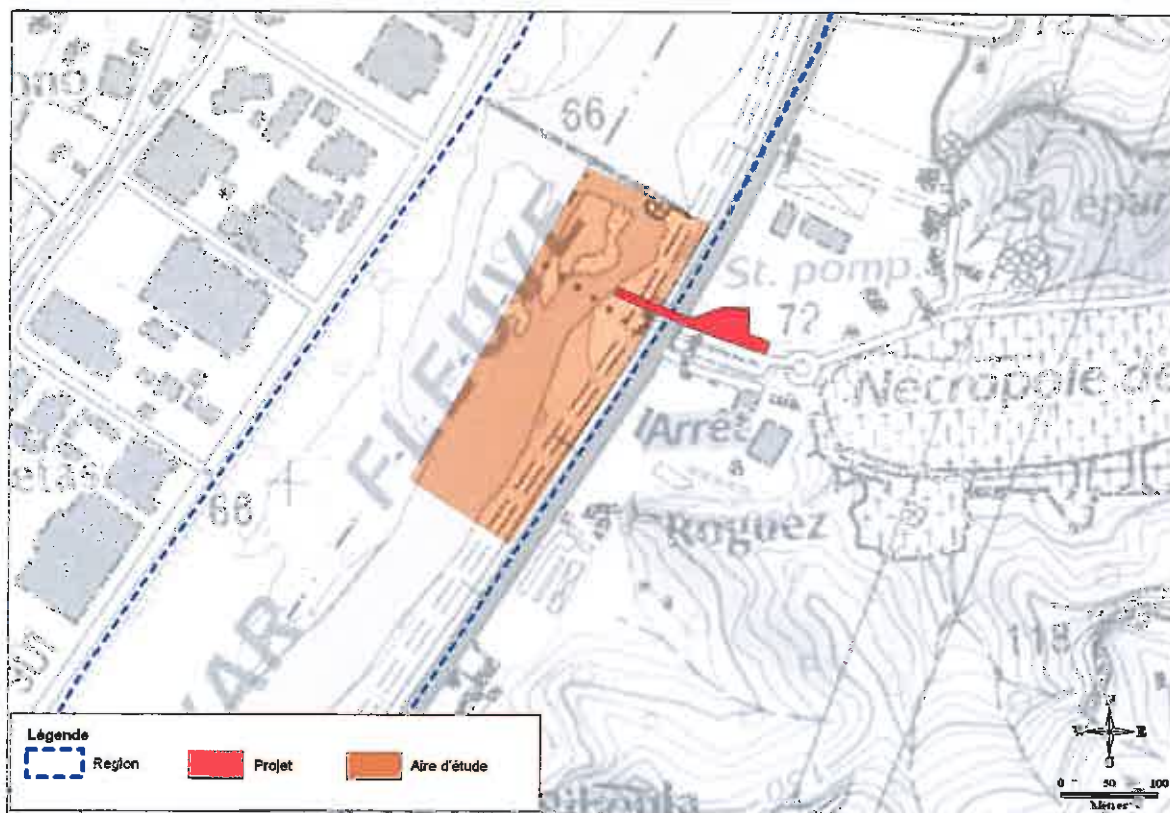


Figure 2 - aire d'étude prise en compte lors de la phase inventaire de terrain

## 5. PRESENTATION DE LA ZPS

---

### 5.1. Description générale

La richesse spécifique de la Basse Vallée du Var s'élève à plus de 150 espèces d'oiseaux dont 36 sont d'intérêt communautaire. Dans un département où les paysages littoraux sont devenus très artificiels, le fleuve Var et ses rives constituent la plus importante zone humide littorale de la Côte d'Azur. La présence d'une ZPS est particulièrement importante pour :

la conservation de certaines espèces d'intérêt communautaire nicheuses telles que le Blongios nain, la Sterne naine ou la Rousserolle turdoïde ;

les effectifs remarquables de certaines espèces patrimoniales telles que la Sterne pierregarin (nidification) ou la Mouette mélanocéphale (hivernage) ;

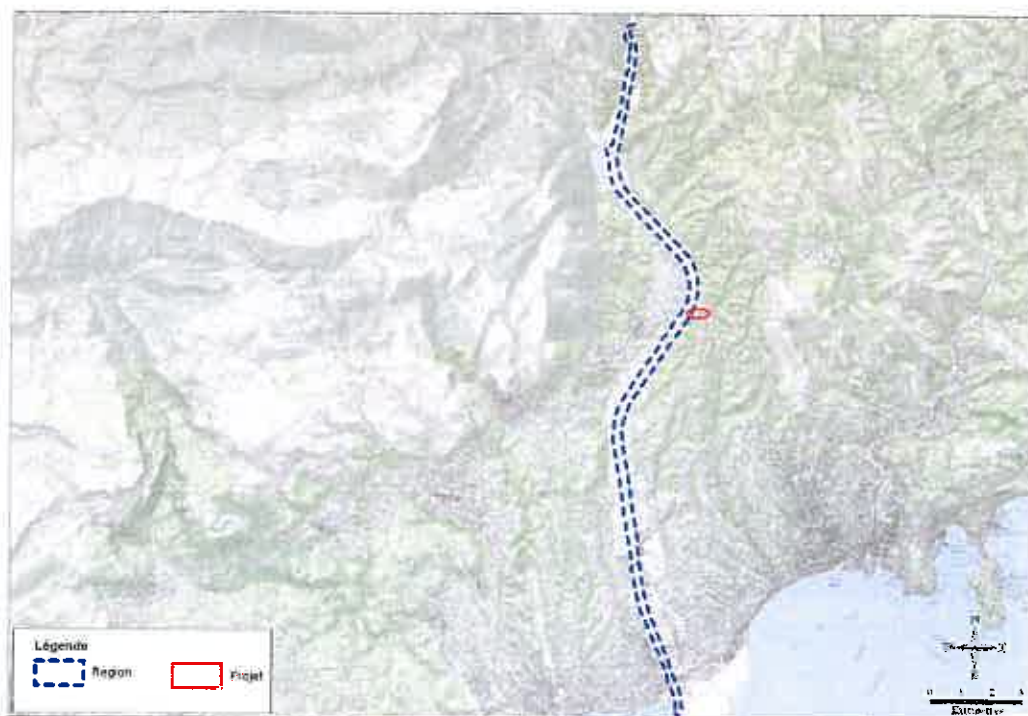
le rôle de halte migratoire pour un très grand nombre d'espèces. Le fleuve Var étant sur le littoral des Alpes Maritimes le seul habitat favorable à l'accueil d'oiseaux migrants.

La diversité d'habitats présents explique l'accueil d'un nombre important d'espèces. Vasières et bancs de sable sont les habitats de prédilection des limicoles qui, lors de leur halte migratoire, s'y nourrissent. La fragmentation et la forte occupation humaine du cours aval du fleuve Var expliquent toutefois la faible diversité d'espèces nicheuses.

Les rares secteurs naturels préservés concentrent une avifaune à forte valeur écologique. Les roselières larges et peu dérangées abritent le Blongios nain et la Rousserolle turdoïde. Les iscles calmes et peu végétalisées sont attractifs pour la reproduction de plusieurs dizaines (centaines selon les années) de couples de Sterne pierregarin et plus anecdotiquement, de la Sterne naine (<5 couples). Enfin les zones agricoles et friches riveraines qui encadrent parfois le fleuve Var accueillent une avifaune nicheuse caractéristique des milieux ouverts (Alouette lulu et Pie-grièche écorcheur...) mais servent aussi régulièrement de terrains de chasse à des grands rapaces comme le Faucon pèlerin ou le Grand-duc d'Europe.

La vallée du Var joue un rôle majeur dans le phénomène de migration et constitue l'un des axes majeurs de passage de la région Paca. Après leur traversée de la Méditerranée, les oiseaux trouvent dans cette vallée non seulement une zone d'alimentation mais aussi une voie de pénétration alpine par où plusieurs dizaines de milliers d'oiseaux transitent entre l'Europe centrale et le bassin méditerranéen jusqu'en Afrique.

L'ensemble de ces caractéristiques démontre le caractère patrimonial exceptionnel de l'axe varois et justifie sa désignation en ZPS.



**Figure 3 - Localisation de la ZPS « Basse vallée du Var »**

## 5.2. Espèces d'oiseaux dont la conservation justifie la désignation du site

Le tableau ci-dessous présente le statut de toutes les espèces d'oiseaux mentionnées dans le Formulaire Standard de Données (FSD) ayant justifié la désignation de la ZPS (Source INPN, Fév 2010).

Il est distingué différents statuts pour les espèces :

- **Nicheur sédentaire** : l'espèce est présente toute l'année et se reproduit régulièrement.
- **Hivernant** : espèce hivernant sur le site entre octobre et mars.
- **Migrateur** : espèce observée en période migratoire (février-juin et août-octobre) hors nidification et hiver.
- **Estivant nicheur** : espèce notée en période de reproduction (mars-septembre) mais qui n'est pas présente le reste de l'année.
- **Déplacement alimentaire** : espèce notée en période de reproduction (mars-septembre) mais qui ne se reproduit pas sur le site.

Le caractère « **possible** » indique que l'espèce peut être observée à n'importe quelle période de l'année, y compris comme espèce nicheuse, sans toutefois que la reproduction ait été formellement avérée.

Le caractère « **occasionnel** » indique que l'espèce est contactée irrégulièrement sur le site selon les années.

ESPECES	STATUT DANS LA ZPS	MILIEUX FREQUENTES
Blongios nain	Estivant nicheur	Roselières et lit du Var
Faucon pèlerin	Nicheur sédentaire, déplacement alimentaire	Cours du Var et zones ouvertes
Chevalier guignette	Nicheur. Hivernant. Migrateur	Lit du Var dans sa partie amont
Sterne pierregarin	Estivant nicheur, migrateur	Iscles graveleux et lit du Var
Sterne naine	Estivant nicheur occasionnel, migrateur	Iscles graveleux et lit du Var
Grand-duc d'Europe	Nicheur sédentaire, déplacement alimentaire	Cours du Var et zones ouvertes
Martin-pêcheur d'Europe	Nicheur sédentaire, hivernant	Lit et berges du Var
Rousserolle turdoïde	Nicheur estivant, migrateur	Roselières
Pie-grièche écorcheur	Nicheur estivant occasionnel, Migrateur	Zones ouvertes

**Tableau 1 - Statut biologique et niche écologique fréquentée par les espèces nicheuses de la ZPS**

ESPECES	STATUT DANS LA ZPS	MILIEUX FREQUENTES
Bihoreau gris	Migrateur	
Crabier chevelu	Migrateur	Lit du Var
Aigrette garzette	Hivernant, migrateur	
Héron pourpré	Migrateur	
Cigogne blanche	Migrateur	
Flamant rose	Hivernant, migrateur	Estuaire
Grand Cormoran	Hivernant, migrateur	Lit du Var
Busard cendré	Migrateur	Lit du Var
Busard des roseaux	Migrateur, estivant occasionnel	nicheur Roselières et lit du Var
Balbusard pêcheur	Migrateur	Lit du Var
Faucon émerillon	Migrateur, hivernant	Zones ouvertes, roselières
Marouette ponctuée	Migrateur	Vasières et roselières
Marouette poussin	Migrateur	
Marouette de Baillon	Migrateur très occasionnel	
Glaréole à collier	Migrateur	
Echasse blanche	Migrateur	Vasières, lagunes
Avocette élégante	Migrateur	
Vanneau huppé	Hivernant, migrateur	
Pluvier doré	Hivernant, Migrateur	Estuaire
Combattant varié	Migrateur	
Barge rousse	Migrateur occasionnel	Vasières, lagunes
Chevalier sylvain	Migrateur	
Goéland railleur	Migrateur	Estuaire
Mouette mélanocéphale	Hivernant, migrateur	Lit du Var
Mouette pygmée	Hivernant, migrateur	
Sterne caugek	Hivernant, migrateur	Estuaire
Sterne hansel	Migrateur	
Guifette moustac	Migrateur	Lit du Var
Guifette noire	Migrateur	
Gorge-bleue à miroir	Migrateur	Roselières
Lusciniolle à moustaches	Hivernage	
Fauvette pitchou	Hivernant migrateur	Zones ouvertes
Rémiz penduline	Hivernant, migrateur	Roselières
Bruant ortolan	Migrateur	Zones ouvertes

**Tableau 2 - statut biologique et niche écologique fréquentée par les espèces migratrices et hivernantes**

## 6. ETAT INITIAL DE LA ZONE SOUMISE A AMENAGEMENT

---

### 6.1. Les habitats d'espèces

L'évaluation appropriée des incidences est conduite sur les espèces d'oiseaux ayant servi à la désignation du site Natura 2000. Il convient toutefois pour être complet dans l'analyse de leur état de conservation de prendre en compte la qualité des habitats dans lesquels ils évoluent. D'où une partie consacrée à la description et à l'état de santé des habitats utilisés par les oiseaux de la ZPS.

Depuis quelques années, la Basse Vallée du fleuve Var est l'objet de nombreuses transformations en raison des divers aménagements et projets de développement qui ont des impacts plus ou moins marqués sur le cours même du fleuve et sur ses écosystèmes.

L'une de ces premières transformations fut la création de seuils dans les années 1970-1980. Ils eurent pour conséquence de transformer en partie la rivière « en tresse » typiquement méditerranéenne qu'elle était à l'origine en cours d'eau presque complètement chenalisé que l'on peut observer aujourd'hui. Le seuil provoque en effet un ralentissement du débit en amont de la construction, une accumulation de matériaux sur les berges, lesquelles se couvrent d'une végétation ligneuse qui empêche toute véritable divagation du lit du fleuve.

Dans l'aire d'étude du projet, on se situe dans une zone où les seuils sont rapprochés et ne permettent donc pas la configuration d'un lit en tresse. La berge est ici dotée d'un cordon étroit de boisement rivulaire hygrophile (ou ripisylve) ainsi que des banquettes alluviales sur lesquelles une végétation pionnière se développe.

#### Les banquettes alluviales

Il s'agit des dépôts minéraux latéraux qui configurent le faciès des berges. En raison des épisodes de crues (ou bien des activités humaines en bordure du fleuve), ces berges sont souvent décapées et annuellement recolonisées par une végétation pionnière composée de *Phragmites australis*, *Salix spp.*, *Populus alba*, *Alnus glutinosa*, *Calamagrostis arundinacea*, *Sixalix atropurpurea subsp. Maritima*, *Bituminaria bituminosa*.

Il est à noter qu'immédiatement à l'aval de l'exutoire, des dépôts de matériaux issus de travaux dans le fleuve ont été effectués et forment des bancs épais de galets et graviers qui recouvrent toute la végétation hygrophile.



**Banquette alluviale colonisée par une végétation pionnière, en aval de l'exutoire**

Photo : G. Durand / Naturalia



**Remblais sauvages sur berge**

Photo : G. Durand / Naturalia

Habituellement, les berges souvent remaniées à la végétation pionnière ne constituent pas des zones de reproduction pour les oiseaux mais seulement des zones d'alimentation pour les espèces qui nidifient dans la végétation arbustive des abords. Le cortège est essentiellement se compose d'espèces généralistes, peu exigeantes dans la qualité des habitats utilisés (Serin cini, Verdier d'Europe, Chardonneret élégant, Tourterelle turque, Bergeronnette grise...).

En ce qui concerne, les remblais, l'absence de végétation est un frein à toute activité biologique mais une espèce y nidifie toutefois : le Petit Gravelot. Le remblai offre un habitat qui ressemble en effet aux iscles de galets que l'on trouve dans le lit du fleuve, iscles de galets peu représentés dans les sections du fleuve qui sont morphologiquement transformées par les seuils.

Toutes ses espèces sont communes aux abords du fleuve Var et ne sont pas présentes dans la liste des espèces communautaires de la ZPS à l'exception du Petit Gravelot.



**Petit Gravelot *Charadrius dubius* adulte**

Photo sur site : G. Durand / Naturalia



**Petit Gravelot *Charadrius dubius*, poussin de quelques heures**

Photo sur site : G. Durand / Naturalia



### Les îlots végétalisés

Il s'agit des zones de dépôts alluvionnaires ou graviers, recouverts de sédiments fins lors de phases de crues, qui se sont progressivement atterris et qui ont fini par former des îlots au centre du lit.

L'un de ces îlots se trouve immédiatement en aval du seuil, face au déversoir de Caramatran.

Sur ce support, s'est développée une végétation hygrophile (Peuplier blanc, Saule et buissons de Budleia ou de Canne de Provence).

Dans une configuration beaucoup plus mature et de taille plus importante, cet habitat évolue vers une formation arborée plus dense de type ripisylve avec comme espèce principale le Peuplier blanc.



**Faciès d'un îlot végétalisé en aval du seuil 8**

Photo G. Durand / Naturalia

Dans cet habitat, plusieurs espèces liées aux milieux arbustifs et arborés hygrophiles se sont acclimatées (Tourterelle des bois, Pigeon ramier, Hippolaïs polyglotte).

A ces espèces s'ajoutent quelques espèces de passereaux généralistes et banals, sans véritable enjeu de conservation (Fauvette à tête noire, Rossignol philomèle, Hypolaïs polyglotte).

A noter que l'érosion du fleuve a modelé les berges de ces îlots de manière à les rendre attractifs pour certaines espèces cavicoles comme le Martin-pêcheur d'Europe ou le Guêpier d'Europe.



**Hippolaïs polyglotte** *Hippolais polyglotta*  
Photo G. Durand / Naturalia



**Tourterelle des bois** *Streptopelia turtur*  
Photo G. Durand / Naturalia

### Les boisements rivulaires

Il s'agit d'un cordon arboré qui se maintient sur les berges du lit du Var et qui se compose d'essences ligneuses caractérisées par le Peuplier blanc, l'Aulne glutineux et l'Orme. Aussi appelées ripisylves, ces franges arborées sont relativement bien représentées en rive gauche, malgré quelques interruptions.

Dans la zone d'étude, au niveau du seuil 8 jusque vers le pont de la Manda, les ripisylves ont quasiment disparu et il ne persiste plus qu'un mince cordon végétal, souvent rongé par les travaux en bords de pistes et les dépôts de matériaux issus des différents chantiers dans le fleuve.



**Cordon arboré au droit du déversoir actuel**  
Photo G. Durand / Naturalia



**Aspect du cordon de ripisylve depuis le seuil 8**  
Photo G. Durand / Naturalia

Habituellement, tout un cortège particuliers d'espèces liées aux milieux boisés et arbustifs hygrophiles (Faucon hobereau, Tourterelle des bois, Pic épeichette, etc.) est contacté dans ce type de milieu.

Dans l'aire d'étude, les surfaces de ripisylve qui se maintiennent en rive gauche sont très faibles et ne sont pas attractives pour les espèces patrimoniales. Seules des espèces

---

Projet de minicentrale hydroélectrique. Site du Roguez (canal de la Vésubie).

*Evaluation des incidences Natura 2000 sur la « ZPS Basse Vallée du Var »*

communes y sont répertoriées en période de reproduction telles que la Corneille noire, le Rossignol philomèle ou le Pigeon ramier.

#### Etat général de conservation des habitats d'espèces de l'aire d'étude

Dans l'aire d'étude, les habitats se limitent principalement aux zones arborées de bord de cours d'eau, aux îlots au milieu du fleuve ainsi que les terrasses alluviales recouvertes d'une strate végétale pionnière. Hormis pour l'îlot dans le lit du Var, épargné par les activités humaines, les terrasses et le cordon arboré rivulaire sont en mauvais état de conservation. En effet, la présence d'une piste le long de la rive gauche permet une fréquentation humaine (promeneurs, chiens, circulation de véhicules) qui a des impacts sur la faune en termes de dérangement notamment. A cela s'ajoute les dépôts intempestifs de matériaux sur les bords de pistes, souvent régaliés sur de grandes surfaces, au détriment des habitats de berges.

En raison de cette faible qualité des habitats, les cortèges avifaunistiques observés sont peu attractifs et n'intéressent pratiquement aucune des espèces communautaire qui ont servi à la désignation de la ZPS. Beaucoup des espèces présentes sont en effet des espèces banales, largement répandues à toutes les échelles géographiques et qui n'hésitent à occuper toutes sortes d'habitats.

Le seul intérêt notable provient de manière paradoxale, de la zone remblayée, sur laquelle un couple de Petit Gravelot s'est reproduit.



**Figure 4 – Habitats d'espèces dans l'aire d'étude**

Projet de minicentrale hydroélectrique. Site du Roguez (canal de la Vésubie).  
 Evaluation des incidences Natura 2000 sur la « ZPS Basse Vallée du Var »

## 6.2. Les espèces de la ZPS

L'importance relative est évaluée par classe suivant un modèle progressif :

Importance nulle	0% : absent de l'aire d'étude
Importance négligeable	0 à 0,1% : répartition très ponctuelle dans l'aire d'étude
Importance faible	0,1 à 1% : répartition limitée dans l'aire d'étude, habitat répandu dans la ZPS
Importance élevée	1% à 10% : répartition significative dans l'aire d'étude, habitat localisé au sein de la ZPS
Importance très élevée	10% à 100% : large répartition dans l'aire d'étude ou habitat très localisé au sein de la ZPS

ESPECES	STATUT DANS LA ZPS	STATUT DANS L'AIRES D'ETUDE	IMPORTANCE DE L'AIRES D'ETUDE PAR RAPPORT A LA ZPS
Blongios nain*	Estivant nicheur	Absent	Faible
Faucon pèlerin*	Nicheur sédentaire, déplacement alimentaire	Absent	Faible
Chevalier guignette	Nicheur. Hivernant. Migrateur	Occasionnel en halte migratoire	Faible
Sterne pierregarin*	Estivant nicheur, migrateur	Absente. L'espèce fréquente plutôt l'embouchure	Nulle
Sterne naine*	Estivant nicheur occasionnel, migrateur	Absent. L'espèce fréquente plutôt l'embouchure	Nulle
Grand-duc d'Europe*	Nicheur sédentaire, déplacement alimentaire	Inconnue	Nulle
Martin-pêcheur d'Europe*	Nicheur sédentaire, hivernant	Absent. Habitat favorable sur l'îlot face au déversoir.	Nulle
Rousserolle turdoïde	Nicheur estivant, migrateur	Potentielle. Non observée en 2008	Faible
Pie-grièche écorcheur*	Nicheur estivant occasionnel, Migrateur	Absente	Nulle

**Tableau 3 - statut et importance de l'aire d'étude à l'échelle de la ZPS (espèces nicheuses)**

\* espèce figurant à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux

ESPECES	STATUT DANS LA ZPS	STATUT DANS L'AIRE D'ETUDE	IMPORTANCE DE L'AIRE D'ETUDE PAR RAPPORT A LA ZPS
Bihoreau gris*	Migrateur	Absent. L'espèce fréquente plutôt l'embouchure	Nulle
Crabier chevelu*	Migrateur	Absent. L'espèce fréquente plutôt l'embouchure	Nulle
Aigrette garzette*	Hivernant, migrateur	Occasionnelle. Alimentation	Faible
Héron pourpré*	Migrateur	Absent. L'espèce fréquente plutôt l'embouchure	Nulle
Cigogne blanche*	Migrateur	Survol occasionnel en migration	Nulle
Flamant rose*	Hivernant, migrateur	Absent. L'espèce fréquente plutôt l'embouchure	Nulle
Grand Cormoran	Hivernant, migrateur	Absent	Faible
Busard cendré*	Migrateur	Absent	Nulle
Busard des roseaux*	Migrateur, estivant nicheur occasionnel	Absent	Faible
Balbusard pêcheur*	Migrateur	Absent	Négligeable
Faucon émerillon	Migrateur, hivernant	Absent. L'espèce fréquente plutôt l'embouchure	Nulle
Marouette ponctuée*	Migrateur	Absent. L'espèce fréquente plutôt l'embouchure	Nulle
Marouette poussin*	Migrateur	Absent. L'espèce fréquente plutôt l'embouchure	Nulle
Marouette de Baillon*	Migrateur très occasionnel	Absent. L'espèce fréquente plutôt l'embouchure	Nulle
Glaréole à collier*	Migrateur	Absent. L'espèce fréquente plutôt l'embouchure	Nulle
Echasse blanche*	Migrateur	Absent. L'espèce fréquente plutôt l'embouchure	Nulle
Avocette élégante*	Migrateur	Absent. L'espèce fréquente plutôt l'embouchure	Nulle
Vanneau huppé	Hivernant, migrateur	Absent. L'espèce fréquente plutôt l'embouchure	Nulle

Pluvier doré*	Hivernant, Migrateur	Absent. fréquente l'embouchure	L'espèce plutôt Nulle
Combattant varié*	Migrateur	Absent. fréquente l'embouchure	L'espèce plutôt Nulle
Barge rousse	Migrateur occasionnel	Absent. fréquente l'embouchure	L'espèce plutôt Nulle
Chevalier sylvain*	Migrateur	Régulier en nombre en halte migratoire	Faible
Goéland railleur*	Migrateur	Absent. fréquente l'embouchure	L'espèce plutôt Nulle
Mouette mélanocéphale*	Hivernant, migrateur	Occasionnel en migration et en hiver	Faible
Mouette pygmée	Hivernant, migrateur	Absent. fréquente le bord de mer	L'espèce plutôt Nulle
Sterne caugek*	Hivernant, migrateur	Absent. fréquente le bord de mer	L'espèce plutôt Nulle
Sterne hansel*	Migrateur	Absent. fréquente l'embouchure	L'espèce plutôt Nulle
Guifette moustac*	Migrateur	Absent. fréquente l'embouchure	L'espèce plutôt Nulle
Guifette noire*	Migrateur	Absent. fréquente l'embouchure	L'espèce plutôt Nulle
Gorge-bleue à miroir*	Migrateur	Absente	Négligeable
Lusciniole moustaches*	à Hivernage	Absent. fréquente l'embouchure	L'espèce plutôt Nulle
Fauvette pitchou*	Hivernant migrateur	Absente	Nulle
Rémiz penduline	Hivernant, migrateur	Absent. fréquente l'embouchure	L'espèce plutôt Nulle
Bruant ortolan*	Migrateur	Absent	Nulle

**Tableau 4 - statut et importance de l'aire d'étude à l'échelle de la ZPS (espèces non nicheuses)**

\* espèce figurant à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux

**Précision** : une espèce non listée parmi les oiseaux ayant servi à la désignation du la ZPS (à la date de rédaction de ce rapport) est présente dans l'aire d'étude et doit être mentionnée en raison de son intérêt patrimonial départemental (très faible répartition dans le département des Alpes Maritimes) : Le Petit Gravelot

Le Petit Gravelot *Charadrius dubius* est un limicole migrateur qui trouve dans la Basse vallée du Var les seules zones de nidification du département des Alpes-Maritimes. Les inventaires réalisés en 2010 dans le cadre de la réalisation du Document d'Objectifs de la ZPS font état de 8 à 10 couples, effectif qui semble ne pas avoir varié depuis la dernière estimation (10 c, Boët 1994).

Dans l'aire d'étude, un couple a été présent tout au long de la période d'inventaires, sur le remblai qui se trouve en aval du déversoir. Cette espèce se reproduit sur les zones très ouvertes sans végétation à l'intérieur ou en bordure de cours d'eau. En raison de la diminution des milieux naturels propres à sa reproduction (iscles de galets) dans le lit vif du Var, l'espèce est obligée de rechercher des habitats de substitution tel les pistes, les dépôts de matériaux curés ou les espaces remaniés. Un couple a réussi à produire 3 poussins malgré la fréquentation humaine et la divagation de nombreux chiens.



**Figure 5 – Localisation de l'aire de nidification du Petit Gravelot**

Projet de minicentrale hydroélectrique. Site du Roguez (canal de la Vésubie).  
 Evaluation des incidences Natura 2000 sur la « ZPS Basse Vallée du Var »

### Evaluation patrimoniale

Sur les 43 espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial du FSD de la « Basse Vallée du Var », les évaluations avifaunistiques dans l'aire d'étude ont montré que :

- Aucune de ces espèces ne se reproduit dans l'aire d'étude.
- la majorité des espèces recensées ne sont présentes que de manière intermittente, soit lors de simples survols en période de migration, soit en stationnement ponctuel lors de haltes migratoires principalement.
- Hors liste du FSD, les enjeux avérés existants concernent la reproduction du Petit Gravelot présent sur un remblai en bordure immédiate du déversoir de Caramantran.

## 7. INCIDENCES DU PROJET SUR LES ESPECES DE LA ZPS

De façon générale, la réalisation d'aménagements en bordure d'un écosystème fluvial a des conséquences multiples sur les habitats naturels et les espèces qui les peuplent. Qu'il s'agisse de perte d'habitats, de la destruction d'espèces, de la dégradation des milieux, de leur fragmentation ou des impacts indirects qu'elle engendre (pollution, urbanisation, nuisances sonores...), un tel aménagement n'est jamais neutre pour l'environnement.

Dans le cas présent du projet de création de minicentrale, il n'est pas prévu de créer des aménagements supplémentaires à ceux existants. Tous les ouvrages seront réutilisés et les seules manifestations visibles du projet seront les variations de débit issues du canal de la Vésubie (max : 2,5 m<sup>3</sup>).

En raison de la nature du projet qui ne prévoit pas de travaux en rivière ou à proximité immédiate, aucune incidence n'est à prévoir vis-à-vis des espèces d'oiseaux de la ZPS. Les modalités de restitution ne prévoient pas de rejeter des volumes qui seraient de nature à altérer l'écoulement existant ou les habitats de berges.

Etant donné que le seul enjeu communautaire dans l'aire d'étude se limite à la présence d'un couple de Petit Gravelot sur une zone de remblais hors de la zone d'écoulement du déversoir, il n'y a aucune potentialité d'incidences sur cet oiseau. Par extension, aucune des autres espèces de la ZPS ne sera donc touchée par le projet et leur état de conservation en aucune manière dégradé.

Le projet de minicentrale électrique du Roguez porté par la NCA, sur la commune de Castagniers (06) ne porte pas d'atteintes notables dommageables aux espèces du site NATURA 2000 ZPS « Basse Vallée du Var ».



## BIBLIOGRAPHIE

---

Bergier P., Dhermain F., Olioso G. & Orsini P. 1991 : *Les oiseaux de Provence, liste commentée des espèces*, Annales du CROP N°4, Aix en Provence, 38p.

Boët m. & Boët M. (1994). Zone humide de la basse vallée du Var ; Synthèse ornithologique 1980-1993. In Riviera Scientifique 1993. pp. 5-48.

Conservatoire études des écosystèmes de Provence - CEEP, Liste rouge des oiseaux nicheurs dans la région PACA, Faune de Provence n°13 :5-13, 1992.

Dhermain F. (1999). Chronique naturaliste provençale. Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence, *Feuille naturaliste*, 39 à 69.

Dhermain F., Bergier P., Olioso G., Orsini P. (1994). – Complément à la « liste commentée des oiseaux des Provence » mise à jour 1993. Faune de Provence (C.E.E.P.), 15 : 25-42.

Dubois P.J, Le Maréchal P., Olioso G. & Yesou P. (2008) – *Nouvel Inventaire des oiseaux de France*. Delachaux et Niestlé, Paris. 540 p.

Duquet M. (1992) - *Inventaire de la faune de France*. Nathan, Paris. 416p.

Flitti A., Kabouche B., Kayser Y., Olioso G. (2009). *Atlas des oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur*. LPO PACA. Delachaux & Niestlé, Paris.

INPN. Formulaire Standard de données du site FR9312025 - Basse Vallée du Var. <http://inpn.mnhn.fr>.

Lascève *et al.* 2006. Oiseaux remarquables de Provence. Ecologie, statuts et conservation. LPO PACA/CEEP/DIREN PACA/Région PACA.

LPO-PACA. (2010). *Inventaire et cartographie de l'avifaune et caractérisation des habitats d'espèces*. Site Natura 2000 fr9312025 Basse Vallée du Var. Rapport provisoire.

Misiek Pascal. Statut de la Sterne pierregarin à l'embouchure du Var. Article paru sur le site internet [miska06@free.fr](mailto:miska06@free.fr).

Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D. (1999) – Oiseaux menacés et à surveiller en France. SEOF/LPO, Paris, 600p.

Yeatman-Berthelot D. & Jarry G. (1994) – Atlas des oiseaux nicheurs de France. SOF, Paris. 776p.